



Quiétude^{MC}

Vous êtes l'artisan de votre vie
Nous en sommes un outil



Desjardins
Sécurité financière^{MD}

Conjuguer avoirs et êtres

Vie, santé, retraite

VOUS ÊTES L'ARTISAN DE VOTRE VIE

Votre vie vous ressemble.

Vous la modelez en fonction de vos rêves,
de vos responsabilités et de vos besoins.

Avez-vous les bons outils pour éviter les entailles ?

Avez-vous songé à ce qu'une maladie comme un cancer pourrait avoir comme conséquences sur votre vie ?

Cette maladie deviendrait tout à coup le centre de votre univers. Elle gérerait vos activités, votre énergie, vos dépenses et une partie de votre avenir.

Guérir et reprendre le contrôle de votre vie deviendrait votre priorité, et pour y arriver, vous n'épargneriez aucun effort.



La maladie est une réalité. Y survivre aussi.

- 1 personne sur 3 souffrira d'un cancer au cours de sa vie. 60 % des personnes atteintes y survivront plus de 5 ans.
- 1 personne sur 4 sera atteinte d'une maladie cardiaque au cours de sa vie. 95 % des personnes survivent à une première crise cardiaque.
- 1 personne sur 20 subira un accident cérébrovasculaire avant l'âge de 70 ans. 80 % des personnes survivent à un premier ACV.

Sources : Fondation des maladies du cœur
Société canadienne du cancer

«[...] on pense toujours que cela n'arrive qu'aux autres [...] mais c'est incroyable de voir toute la force insoupçonnée qu'on a en soi».

Homme, tumeur osseuse maligne, 26 ans¹

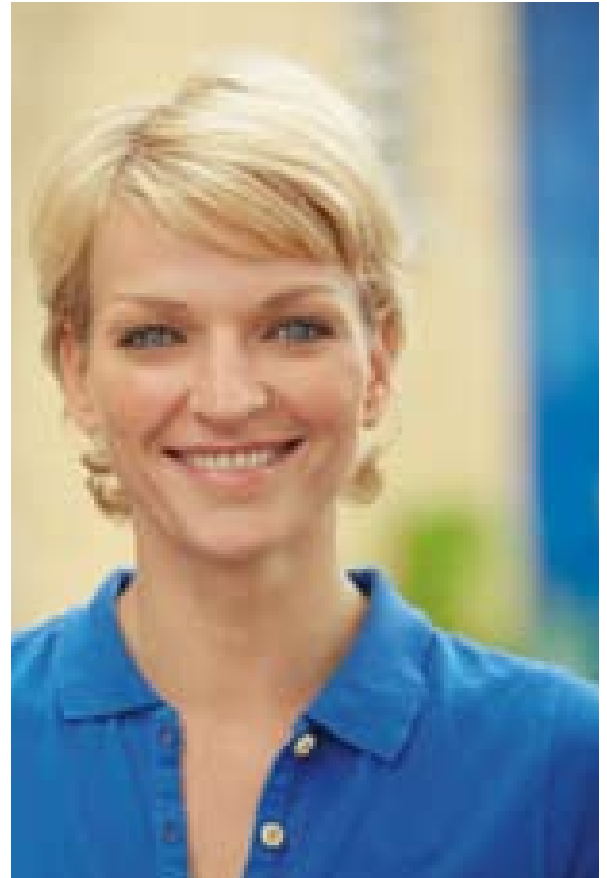
QUIÉTUDE, L'OUTIL INDISPENSABLE POUR TOUT BON ARTISAN !

L'assurance maladies graves *Quiétude* vous verse une somme de 25 000 \$ ou plus lorsque vous êtes atteint de graves troubles de santé comme un cancer ou une crise cardiaque. Cette somme vous aidera :

- à vous offrir les meilleurs traitements sans attendre ;
- à vous rétablir sans le stress lié à la baisse de vos revenus ;
- à préserver vos projets d'avenir ;
- à reprendre le contrôle de votre vie.

« Par chance, mon grand-père m'a aidée financièrement et maintenant, mon mari prend soin de moi. Ce qui est drôle, c'est que moi, qui étais indépendante, je dois aujourd'hui compter entièrement sur lui. C'est une bonne chose, mais il faut le faire [...] »

Femme, cancer du sein, 28 ans¹



Une assurance qui vous rembourse si vous ne tombez pas malade !

Grâce aux **options de remboursement des primes**, votre assurance maladies graves peut vous aider à accumuler de l'épargne ! En effet, si vous n'avez pas été atteint d'une maladie grave pendant la durée de votre contrat, vous pouvez recevoir jusqu'à 100 % des primes que vous avez payées !

Ainsi, *Quiétude* vous garantit le versement d'une somme libre d'impôt à la première de ces trois éventualités :

Si vous êtes atteint d'une maladie grave, vous recevez votre montant d'assurance.

Si vous décédez prématurément, votre bénéficiaire reçoit le plus élevé de 100 % des primes que vous avez payées ou de 25 % de votre montant d'assurance.

Si vous demeurez en santé jusqu'à l'échéance de votre contrat, vous recevez le remboursement des primes que vous avez payées.

Assurances maladies graves et assurance salaire, des outils complémentaires !

En quoi l'assurance maladies graves est-elle différente de l'assurance invalidité ou salaire ? Si une maladie grave vous rend invalide durant plusieurs mois, l'assurance invalidité remplace une partie de votre revenu mensuel. Vous pouvez ainsi régler vos dépenses courantes.

L'assurance maladies graves vous procure plutôt un montant forfaitaire libre d'impôt que vous pouvez utiliser comme bon vous semble, par exemple pour payer les médicaments non couverts par votre régime de santé public, régler les nouvelles dépenses engendrées par votre maladie, remplacer le salaire de votre conjoint qui voudra être près de vous ou réaliser un de vos rêves.

¹ Action cancer Ontario, Agence de santé publique du Canada, Société canadienne du cancer, *Le cancer chez les jeunes adultes au Canada*, mai 2006. www.cancer.ca

QUIÉTUDE

LE MEILLEUR COFFRE À OUTILS QUI SOIT !

Quiétude est l'assurance maladies graves la plus complète sur le marché, et avec son option de remboursement des primes, vous ne serez jamais perdant.

Montant d'assurance

Vous pouvez choisir un montant variant de 25 000 \$ à 2 000 000 \$. Si vous êtes atteint d'une des maladies couvertes, ce montant vous est payable 30 jours après le diagnostic.

Durée du contrat d'assurance

Vous avez trois choix :

- Temporaire jusqu'à 65 ans
- Temporaire jusqu'à 75 ans
- Permanent

Votre prime est fixe pour toute la durée de votre contrat.

Votre contrat prend fin à la première de ces éventualités et vous cessez alors de payer votre prime :

- Quand vous atteignez l'âge déterminé.
- Si vous décédez.
- Si vous êtes atteint d'une maladie et que vous recevez votre montant d'assurance.
- Si vous vous prévalez de l'option de remboursement des primes.

Remboursement des primes

- À votre décès : inclus
- À l'échéance de votre contrat temporaire : optionnel
- Contrat permanent : inclus (Votre contrat prend cependant fin quand vous demandez ce remboursement.)

Services d'accompagnement inclus

- Assistance juridique
- Assistance psychologique
- Assistance santé
- Best Doctors
- Orientation et prise en charge

Maladies couvertes²

25 maladies, interventions chirurgicales et troubles :

CARDIOVASCULAIRES :

- Accident cérébrovasculaire
- Chirurgie de l'aorte
- Crise cardiaque (infarctus)
- Pontage des artères coronaires
- Remplacement des valves du cœur

TUMEURS ET CANCERS :

- Cancer
- Tumeur bénigne au cerveau

ORGANES VITAUX :

- Insuffisance d'un organe nécessitant une greffe
- Insuffisance rénale
- Transplantation d'un organe vital

PERTE D'AUTONOMIE

NEUROLOGIQUES :

- Maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson
- Maladies du neurone moteur
- Méningite bactérienne
- Sclérose en plaques

ACCIDENTELLES ET FONCTIONNELLES :

- Brûlures graves
- Cécité
- Coma
- Paralyse
- Perte de la parole
- Perte de membres
- Surdité

AUTRES :

- Anémie aplastique
- VIH contracté dans le cadre de votre profession

4 maladies et traitements à un stade précoce :

- Angioplastie coronarienne
- Cancer précoce de la prostate
- Carcinome canalaire du sein
- Mélanome malin superficiel

Pour ces maladies, vous recevez une avance de 10 % sur votre montant d'assurance, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Les 90 % restants demeurent disponibles en cas de nouvelle maladie, autre qu'à un stade précoce.

Complications graves de 4 maladies infectieuses :

- Fasciite nécrosante (infection à bactérie mangeuse de chair)
- Infection à E.Coli (maladie du hamburger)
- Maladie de Lyme
- Virus du Nil occidental

Pour ces maladies, vous recevez une avance de 10 % sur votre montant d'assurance, jusqu'à concurrence de 25 000 \$. Les 90 % restants demeurent disponibles en cas de nouvelle maladie, autre qu'infectieuse.

² Ces descriptions sont à titre indicatif seulement. Veuillez consulter le contrat pour obtenir l'ensemble des conditions et modalités applicables.

QUIÉTUDE DE BASE

L'OUTIL SUR MESURE POUR PETIT BUDGET !

En cas de maladie grave, *Quiétude de base* vous permet de régler votre prêt hypothécaire ou vos obligations financières durant 12, 18 ou 24 mois, selon le montant d'assurance que vous avez choisi. Vous pourrez ainsi vous rétablir dans la quiétude et le confort de votre foyer.



Montant d'assurance

Vous pouvez choisir un montant variant de 25 000 \$ à 2 000 000 \$. Si vous êtes atteint d'une des maladies couvertes, ce montant vous est payable 30 jours après le diagnostic.

Durée du contrat d'assurance

Vous avez deux choix :

- Temporaire renouvelable tous les 10 ans jusqu'à 75 ans.
- Temporaire renouvelable tous les 20 ans jusqu'à 75 ans.

Votre prime augmente à tous les renouvellements.

Votre contrat prend fin à la première de ces éventualités et vous cessez alors de payer votre prime :

- Quand vous atteignez 75 ans.
- Si vous décédez.
- Si vous êtes atteint d'une maladie et que vous recevez votre montant d'assurance.

Remboursement des primes

- À votre décès : optionnel
- À l'échéance de votre contrat : non offert

Maladies couvertes²

10 maladies, interventions chirurgicales et troubles :

CARDIOVASCULAIRES :

- Accident cérébrovasculaire
- Crise cardiaque (infarctus)
- Pontage des artères coronaires

NEUROLOGIQUE :

- Sclérose en plaques

ACCIDENTELLES ET AUTRES :

- Cécité
- Insuffisance rénale
- Perte de la parole
- Perte de membres
- Surdité

CANCER

Service d'accompagnement inclus

- Assistance juridique

Saviez-vous que 25 % des reprises hypothécaires sont dues à l'incapacité de l'emprunteur d'effectuer ses paiements à cause d'une maladie ?

Source : Chambre de la sécurité financière

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Des experts et des professionnels de la santé vous aident dans votre vie quotidienne.

- **ASSISTANCE JURIDIQUE** : Des avocats vous informent sur vos droits et recours et vous guident vers les ressources juridiques appropriées.
- **ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE** : Des psychologues vous écoutent et vous aident à traverser les périodes difficiles.
- **ASSISTANCE SANTÉ** : Des infirmières vous guident 24 heures sur 24 dans les situations particulières que vous vivez, ou en matière de santé, de mode de vie, de vaccination ou de diététique.

QUIÉTUDE NOUVELLE GÉNÉRATION

UNE PROTECTION POUR VOS PETITS CHEFS-D'ŒUVRE !

En cas de maladie grave, une somme pourrait faire toute la différence pour aider votre enfant à se rétablir. Comme il grandira probablement en santé, vous aurez alors le choix de conserver son assurance pour toute sa vie ou de lui offrir, grâce à l'option de remboursement des primes, la réalisation d'un de ses rêves !

Montant d'assurance

Vous pouvez choisir un montant variant de 25 000 \$ à 250 000 \$. Si votre enfant est atteint d'une des maladies couvertes, ce montant vous est payable 30 jours après le diagnostic.

Durée du contrat d'assurance

Permanent

Votre prime est fixe pour toute la durée de votre contrat. Vous pouvez la payer en 20 ans ou la vie durant.

Votre contrat prend fin à la première de ces éventualités et vous cessez alors de payer votre prime :

- Si votre enfant est atteint d'une maladie et que vous recevez le montant d'assurance.
- Si votre enfant décède.
- Si vous vous prévalez de l'option de remboursement des primes.

Remboursement des primes

- À l'échéance de votre contrat : inclus

Option d'assurance vie

Grâce à cette option, un montant d'assurance vous est versé si votre enfant vous quitte prématurément. Ainsi, vous recevez un montant si votre enfant tombe malade ou s'il décède, selon le premier de ces événements. Vous pouvez choisir un montant d'assurance vie qui correspond à 25 %, à 50 % ou à 100 % de votre montant d'assurance maladies graves.

Maladies couvertes²

Toutes les maladies de *Quiétude*

PLUS 6 MALADIES INFANTILES :

- Autisme
- Fibrose kystique
- Syndrome de Rett
- En option :**
 - Diabète sucré de type 1
 - Dystrophie musculaire
 - Paralysie cérébrale

Services d'accompagnement inclus

- Assistance juridique
- Assistance psychologique
- Assistance santé
- Best Doctors
- Orientation et prise en charge

PROMPT RÉTABLISSEMENT

comme en cas de maladie grave. Ces services sont gratuits.

- **BEST DOCTORS** : Les meilleurs spécialistes du monde se penchent sur votre dossier et vous fournissent de l'assistance et des conseils.
- **ORIENTATION ET PRISE EN CHARGE** : Des infirmières guident vos démarches ou coordonnent vos soins et votre convalescence.

Les Services Prompt Rétablissement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Sécurité financière.



QUIÉTUDE EXÉCUTIF

L'OUTIL INDISPENSABLE POUR GENS D'AFFAIRES INDISPENSABLES !

Que deviendrait votre entreprise si vous tombiez subitement malade pour les six prochains mois ?

Grâce à un régime de détention en copropriété appelé REES, vous pouvez détenir une assurance *Quiétude Exécutif* conjointement avec votre compagnie. Cela signifie que vous partagez non seulement le coût de votre assurance avec elle, mais aussi les avantages fiscaux et financiers.

- Si vous tombez malade, votre compagnie reçoit le montant d'assurance.
- Si vous décédez prématurément, votre compagnie reçoit le plus élevé de 25 % du montant d'assurance ou de 100 % des primes payées.
- Si vous demeurez en santé, vous recevez jusqu'à 100 % des primes que vous et votre compagnie avez payées.

Montant d'assurance

Vous pouvez choisir un montant variant de 25 000 \$ à 2 000 000 \$.

Si vous êtes atteint d'une des maladies couvertes, ce montant est payable à votre compagnie 30 jours après le diagnostic.

Durée du contrat d'assurance

Permanent

Votre prime est fixe pour toute la durée de votre contrat.

Votre contrat prend fin à la première de ces éventualités et vous cessez alors de payer votre prime :

- Si vous décédez.
- Si vous êtes atteint d'une maladie et que votre compagnie reçoit le montant d'assurance.
- Si vous vous prévalez de l'option de remboursement des primes.

Maladies couvertes

Les mêmes maladies que *Quiétude*

Remboursement des primes

- En cas de décès : inclus
- À l'échéance de votre contrat : inclus

Services d'accompagnement inclus

- Assistance juridique
- Assistance psychologique
- Assistance santé
- Best Doctors
- Orientation et prise en charge



COMBIEN COÛTE UNE ASSURANCE MALADIES GRAVES ?

Le coût d'une assurance maladies graves est fonction de votre âge, de votre santé, de vos besoins personnels et des options que vous choisissez. Il varie donc en fonction de chaque personne. Votre conseiller en sécurité financière est la personne la mieux placée pour vous aider à établir vos besoins financiers en cas de maladie grave et calculer le coût de votre assurance.

Voici des exemples qui peuvent vous éclairer.



Valérie, 42 ans, non-fumeuse

Veut avoir accès à un montant en cas de maladie grave tant qu'elle aura un prêt hypothécaire à payer.

Achète une assurance Quiétude de base de 100 000 \$.

OPTIONS CHOISIES :

- Temporaire renouvelable tous les 20 ans jusqu'à 75 ans.
- Remboursement des primes à son bénéficiaire si elle décède prématurément.

Prime annuelle : 736 \$

À 56 ans, Valérie fait l'objet d'un diagnostic de cancer du sein...

Elle reçoit : 100 000 \$

Elle a payé : 11 040 \$

Son contrat prend fin.



Stéphane, 35 ans, non-fumeur

Veut avoir toutes les libertés : celle de se faire soigner n'importe où dans le monde comme celle de récupérer son argent.

Achète une assurance Quiétude de 100 000 \$.

OPTIONS CHOISIES :

- Assurance permanente
- Remboursement total des primes disponible dans 30 ans

Prime annuelle : 1 326 \$

À 65 ans, Stéphane n'a pas été atteint d'une maladie. Il décide de se prévaloir de son option de remboursement des primes.

Il reçoit : 39 780 \$

Il a payé : 39 780 \$

Son contrat prend fin.



Parents de Léo, 3 ans

Veulent s'absenter du travail sans soucis financiers si Léo tombe gravement malade. Veulent aussi léguer une protection à Léo pour veiller sur lui durant toute sa vie.

Achètent une assurance Quiétude Nouvelle génération de 100 000 \$.

OPTIONS CHOISIES :

- Primes payées en 20 ans
- 6 maladies infantiles
- Versement de 100 % du montant d'assurance en cas de décès prématuré de Léo

Prime annuelle : 765 \$

Quand Léo atteint 23 ans, l'assurance est entièrement payée. Ses parents décident de la conserver pour le reste de la vie de leur fils. Ils auraient également pu lui offrir le remboursement des primes qu'ils ont payées.

Ses parents ont payé : 15 300 \$

Si Léo tombe malade un jour, il recevra 100 000 \$.

Le contrat est en vigueur jusqu'à ce que Léo atteigne 100 ans ou qu'il tombe malade.

COMBIEN COÛTE UNE MALADIE GRAVE ?

Avec les régimes de santé publics du Canada

D'abord, vous devez attendre...

En 1993, un Canadien attendait en moyenne 9,3 semaines entre le moment où son médecin le dirigeait vers un spécialiste et celui où il recevait son premier traitement. En 2007, ce temps d'attente est de 18,3 semaines, soit le double !

Ensuite, vous devez faire face à une nouvelle situation financière et à de nouvelles dépenses...

- Baisse de vos revenus pendant que vous ne travaillez pas ou baisse des revenus de votre conjoint qui demeure près de vous.
- Transport, hébergement, stationnement et repas
- Aide à domicile (soins, entretien, gardiennage, repas...)
- Achat de médicaments non couverts, traitements parallèles (médecines douces, physiothérapie...)

Sources : SHIMO, Alexandra. « The rise of private care in Canada », Macleans.ca, 25 avril 2006.
The Fraser Institute's national waiting list survey, 2007.

Se faire soigner aux États-Unis?

M. Wagner*, propriétaire d'une petite entreprise, s'y connaît en matière de frais relatifs à une maladie grave. Atteint d'un cancer et déclaré incurable par notre système de santé, il s'est tourné vers les traitements parallèles du Sanoviv Health Institute, un hôpital américain situé au nord du Mexique, qui utilise une approche holistique combinant les médecines conventionnelle et naturelles. À ce jour, son épouse et lui ont dépensé 100 000 \$ de leur poche pour ses traitements, et ce n'est pas fini. M. Wagner doit maintenant se rendre dans l'État de New York toutes les deux semaines pour poursuivre ses traitements, dont une partie seulement est offerte au Canada. Ceux-ci lui coûtent 6 000 \$ chaque fois, sans compter toutes les dépenses connexes (déplacement, hébergement, repas, etc.). Tous les profits de son entreprise y passent. Même si M. Wagner a repris en partie ses activités professionnelles, l'avenir de son entreprise est plus qu'incertain.

* Le nom a été changé pour protéger l'identité de la personne.
Source : Dumont André, *La Terre de chez nous*, 17 août 2006.

Dans les cliniques privées canadiennes

En général, les cliniques et hôpitaux privés exploités au Canada ne traitent pas les maladies graves. Vous pourrez cependant y rencontrer plus rapidement un spécialiste qui posera le diagnostic juste sur votre état et vous proposera le traitement approprié. Vous pourrez aussi y avoir accès à des méthodes poussées de dépistage et de diagnostic en un temps record.

Spécialistes et consultants : rendez-vous disponible en moins d'une semaine

- | | |
|---|-----------------|
| • Une demi-heure avec un spécialiste au Québec | 100 \$ à 150 \$ |
| • La Specialist Referral Clinic, en Colombie-Britannique | 400 \$ à 700 \$ |
| • La Med Extra détermine le meilleur médecin pour soigner votre maladie, ici ou à l'étranger. | 180 \$ l'heure |

Dépistage et diagnostic

- | | |
|--|-------------------|
| • Tomodensitogramme (PET/CT scan) : permet de voir l'étendue des cellules cancéreuses. | 2 500 \$ |
| • Résonance magnétique : examen des tissus pour déceler, par exemple, un cancer. | 600 \$ à 1 000 \$ |
| • Colonoscopie : exploration de l'intestin à l'aide de systèmes optiques | 850 \$ |
| • MIBI à l'effort : test qui décèle les problèmes coronariens. | 650 \$ |

Traitements

- | | |
|--|------------------------------|
| • Ultrasons pour le cancer de la prostate (HIFU)
Brûlent les cellules cancéreuses sans endommager les autres organes. Offerts en Ontario seulement. | 22 000 \$ |
| • Avastin, médicament contre le cancer du colon
Deux traitements par mois. Non couvert par les régimes de santé provinciaux. | 4 500 \$ à 6 500 \$ par mois |

Sources : SHIMO, Alexandra. « The rise of private care in Canada », Macleans.ca, 25 avril 2006.
TISON, Marc. « La santé a un prix », *La Presse*, 19 novembre 2006.

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE À UNE ASSURANCE MALADIES GRAVES ?

Vous êtes en bonne santé ? C'est le moment ou jamais de faire votre demande !

Est-ce qu'une compagnie d'assurance accepterait d'assurer votre maison contre le feu si celle-ci était en train de brûler ? C'est un peu la même chose en matière d'assurance maladies graves : pour vous en procurer une, vous ne devez pas être malade.

D'ailleurs, si vous faites l'objet d'un diagnostic de cancer dans les trois mois suivant l'émission de votre contrat, au lieu de vous verser votre montant d'assurance, votre assureur vous remboursera les primes que vous aurez payées.



À quelles conditions serez-vous admis ?

VOS MALADIES ACTUELLES OU PASSÉES

Sauf pour certains cancers à un stade précoce, si vous êtes ou avez été l'objet d'une des maladies ou conditions suivantes, vous ne serez pas admissible.

- Accident ischémique transitoire ou cérébrovasculaire
- Cancer
- Chorée de Huntington
- Dépendance à l'alcool ou toxicomanie dans les trois dernières années
- Diabète sucré, autre que le diabète de l'adulte
- Dystrophie musculaire
- Fibrose kystique
- Hémophilie
- Hépatite, autre que l'hépatite A
- Lupus érythémateux disséminé
- Maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson
- Maladie du cœur, y compris un infarctus du myocarde, une angine, une chirurgie valvulaire, un pontage coronarien ou une angioplastie
- Maladie du motoneurone
- Maladie du rein, autre qu'un calcul rénal
- Paralyse permanente (sauf la paralysie cérébrale légère)
- Sclérose en plaques
- Sclérose latérale amyotrophique (SLA ou la maladie de Lou Gehrig)
- SIDA, une séropositivité au VIH ou une maladie associée au SIDA
- Transplantation d'un organe

VOS ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX

Les troubles et maladies graves diagnostiqués chez plus d'un membre de votre famille immédiate (père, mère, frère, sœur) peuvent entraîner une surprime* ou un refus.

VOTRE POIDS ET VOTRE TAILLE

Un poids inférieur ou excédant la table de référence pour votre grandeur peut entraîner une surprime ou un refus.

VOTRE PRESSION ARTÉRIELLE ET VOTRE TAUX DE CHOLESTÉROL

Des résultats hors normes relatifs à votre pression artérielle ou à votre taux de cholestérol peuvent entraîner une surprime ou un refus.

* Paiement d'un montant supérieur pour votre assurance en vertu d'une aggravation du risque.

Devez-vous passer des tests médicaux ?

Compte tenu du montant d'assurance que vous désirez et de votre âge, vous devrez peut-être passer des tests médicaux.

Voici un exemple pour une assurance de 100 000 \$.

ÂGE	QUESTIONNAIRE MÉDICAL	TEST D'URINE	VISITE D'UNE INFIRMIÈRE	EXAMEN MÉDICAL	PROFIL SANGUIN	ÉLECTRO-CARDIOGRAMME AU REPOS
0 à 17	X	0 (15 à 17 ans seulement)				
18 à 40	X	X				
41 à 50	X	X				
51 à 60	X		X		X	
61 à 65	X			X	X	X

Pourquoi toutes ces étapes ?

Le fait de prendre le temps aujourd'hui de bien faire les choses assurera le traitement harmonieux de votre demande si un jour, vous êtes atteint d'une maladie grave et que vous avez besoin de votre montant d'assurance. En tant qu'assureur consciencieux, nous vous demandons tous ces renseignements pour éviter des retards ou des mauvaises surprises le moment venu.

ET SI UN JOUR VOUS TOMBEZ MALADE ET QUE VOUS DEMANDEZ VOTRE MONTANT D'ASSURANCE ?

- Vous devrez remplir un formulaire de demande de prestation pour maladie grave comprenant un formulaire d'autorisation relatif à la collecte et à la communication de renseignements personnels.
- Votre médecin traitant devra aussi remplir un formulaire de demande de prestation pour maladie grave et nous fournir un document propre à votre maladie, comme un rapport de biopsie pour un cancer, les résultats d'examens pour une crise cardiaque, etc.

L'obtention de vos renseignements médicaux est souvent l'étape la plus longue. L'assureur doit parfois requérir des informations additionnelles auprès de médecins, d'hôpitaux ou de la Régie de l'assurance maladie du Québec, et les retards en découlant sont hors de son contrôle. Une fois qu'il a reçu tous les documents dûment remplis et que l'historique de la maladie est bien retracé, il agit avec diligence pour analyser votre dossier et faire en sorte que vous receviez votre montant d'assurance rapidement.



VOUS ÊTES
L'ARTISAN DE
VOTRE VIE

NOUS EN SOMMES UN OUTIL

Desjardins Sécurité financière est une composante du Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier intégré de nature coopérative au Canada avec un actif de plus de 135 milliards de dollars.

Au quatrième rang des assureurs de personnes au Canada et au premier rang au Québec en ce qui a trait au volume de primes souscrites, la compagnie constitue une force active dans l'industrie de l'assurance de personnes et des services financiers.

Nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire d'un vaste réseau de distributeurs à l'échelle canadienne, dont notre partenaire SFL.

VOTRE CONSEILLER



desjardinssecuritefinanciere.com



Conjuguer avoirs et êtres

MC MD Marques de commerce propriétés de Desjardins Sécurité financière

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien
gérées et d'autres sources contrôlées.
www.fsc.org Cert no. SCS-COC-2319
© 1996 Forest Stewardship Council